AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**215C0513**
FR0000130007-FS0254

24 avril 2015

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ALCATEL LUCENT**

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 22 avril 2015, complété notamment par un courrier reçu le 23 avril 2015, la société Odey Asset Management, LLP[1] (12 Upper Grosvenor Street, Londres, W1K 2ND, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 20 avril 2015, le seuil de 5% du capital de la société ALCATEL LUCENT et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 142 519 011 actions ALCATEL LUCENT[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société[3] ; et

- le 21 avril 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société ALCATEL LUCENT et détenir, à ce jour, pour le compte desdits fonds, 149 130 110 actions ALCATEL LUCENT[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,27% du capital et 5,18% des droits de vote de cette société[3].

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions ALCATEL LUCENT sur le marché.

_____

[1] Contrôlée par Odey Holdings AG.

[2] Dont 5 287 560 actions ALCATEL LUCENT assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « c*ontracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions ALCATEL LUCENT, réglés exclusivement en espèces.

[3] Sur la base d'un capital composé de 2 828 388 595 actions représentant 2 877 767 559 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.